Formations Courtes

SST
Renouvellement

Formation Certifiante | En formation continue

CFPPA 89 – CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

PUBLIC CONCERNÉ
• Chef.fe.s d'entreprise, salarié.e.s, demandeur.se.s d'emploi en possession d'un certificat SST en fin de validité (2 ans) ou périmé depuis moins de 2 ans.

CONDITION D'ENTRÉE EN FORMATION
• Aucune condition de niveau ou de diplôme.
• Maîtrise orale et de la lecture de la langue française.

ORGANISATION DE LA FORMATION
• Formation uniquement en présentiel avec assiduité totale obligatoire.
• La formation se déroule sur 7 heures avec de 4 à 10 stagiaires par session.
• Mises en pratique avec rappel des apports théoriques si nécessaire dans le respect des consignes de l'INRS.
• Formateur certifié par la Caisse centrale de la MSA/INRS.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
• Apports théoriques et échanges d'expérience entre les stagiaires.
• Exercices pratiques ; vidéos.

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION
• Nombreuses mises en pratique avec rappels théoriques si nécessaires.
• Adaptation de la formation aux différents environnements de travail des stagiaires.
• Nombreux échanges avec les stagiaires sur leurs expériences vécues.

OBJECTIFS VISÉS ET ÉVALUABLES DE LA FORMATION
• Entretenir et mettre à jour les connaissances et les compétences acquises lors de la formation initiale pour :
- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident,
- Être capable d'appliquer les règles de la prévention des risques pour contribuer à la diminution des risques d'accidents du travail.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA FORMATION
• Évaluations des acquis en cours de formation (échanges oraux, exercices, ...)
• Questionnaire de positionnement à l'entrée de la formation.
• Attestation d'assiduité remise à la fin de la formation.
• Évaluation continue et finale avec mise en situation pratique.
• Le certificat SST est délivré par le formateur du centre de formation.

CONDITIONS MATÉRIELLES
• Prochaines dates de formation et tarif : Nous consulter,
• Informations générales à retrouver sur les fiches « Modalités de financement » et « Modalités pratiques ».

LA VIE AU CENTRE
Hébergement - Restauration sur place - Centre de ressources documentaires - Wifi - Accessiblité des locaux.

PROGRAMME DE LA FORMATION
1. Appréhender les risques au travail (rappels) :
   • Caractériser des risques professionnels ,
   • Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.
2. Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise (rappels).
3. Intervenir face à une situation d'accident du travail :
   • Protéger la zone d'accident de façon adaptée,
   • Examiner la victime,
   • Alerter ou faire alerter,
   • Secourir la victime.
4. Évaluation finale sur un cas concret.

Le taux de réussite ainsi que le taux de satisfaction sont accessibles sur notre site Internet www.terresdelyonne.com : Démarche Qualité

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE | RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ | vivea | CAPIAT | LES CAMPUS DU VIVANT Bourgogne Franche-Comté

Se référer au Registre public d'accessibilité (accueil du centre et site internet)

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :

CFPPA 89
Rue de La Brosse
89290 Venoy

03.86.94.60.20

www.terresdelyonne.fr
ou notre page Facebook :
fb.com/cfppa89

cfppa.auxerre@educagri.fr

Photos et illustrations : Pixabay et Freepik

CFPPA 89 – CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DOC_FORM_017_V4
Dernière mise à jour : 28/08/2023